



Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation des chalets du Village de Noël 2023

La Ville de Concarneau, représentée par Marc Bigot, Maire, lance un appel à manifestation d'intérêt pour des candidats exposants intéressés pour occuper l'un des 8 chalets qui seront installés pour la période du **15 au 27/12/23** soit 13 jours d'affilée au centre-ville de Concarneau.

Peuvent candidater les exposants répondant aux critères ci-dessous : produits artisanaux, producteurs locaux, artistes, métiers de l'art, commerçants ; produits en lien avec la période de Noël (cadeaux, décoration, alimentation liée aux fêtes de fin d'année...)

auprès desquels il sera mis à disposition un chalet en bois de couleur bois 3 m x 2 m monté et alimenté en électricité 4 prises 16A avec néon led, fil lumineux décoratif extérieur, disposant d'un plancher bois, d'une tablette extérieure rabattable de 25 cms, ouverture de l'auvent par vérins, porte latérale (largeur 73 cms) serrure cadénassable et poignée intérieure verrouillable.

Un gardiennage nocturne par un agent de sécurité sera assuré.

Conditions :

* Les exposants s'engagent à ouvrir dès le vendredi 15 décembre à 9H, jour de marché et de la manière suivante a minima :

- **du lundi au jeudi inclus de 10h30 à 13H puis de 14H à 19H**

- **les vendredis, samedis et dimanches de 10h30 à 13H puis de 14H à 20H**

L'ouverture n'est pas obligatoire le 25/12.

Les vendredis, les exposants peuvent ouvrir dès 9H puisque c'est le jour du marché de plein air.

* Les exposants pourront fermer le chalet avec leur propre cadenas et assurer la sécurité des stocks conservés à l'intérieur en dehors des plages horaires d'ouverture. Chaque exposant s'engage à fermer le chalet en prenant soin d'éteindre tous les appareils électriques notamment, à garder en bon état de propreté et de présentation son stand.

* Les exposants s'engagent à décorer leur chalet intérieurement et extérieurement dans le thème de Noël.

* Les chalets seront mis à disposition le jeudi 14/12 après-midi au plus tard. Ils devront être rendus dans le même état à l'issue de la période de mise à disposition.

* Les exposants devront être immatriculés au répertoire SIRENE et devront fournir copie d'une attestation d'assurance couvrant leur responsabilité civile et professionnelle pour la période en question.

* Un tarif de 400€ par chalet est demandé pour toute la période à verser en 2 fois : 200 € soit 50% pour confirmer l'inscription et le solde de 50% soit 200€ au moment de l'installation soit au plus tard le 14 décembre. Le paiement se fera par chèque à l'ordre du Trésor public.

Une caution de 500€ sera également demandée et restituée après vérification de l'état des chalets.

* Les véhicules des exposants ne pourront pas stationner à proximité immédiate des chalets dans le village de Noël sauf pour le déchargement et chargement. Les parkings situés à proximité sont gratuits.

Critères de sélection :

1- caractère artisanal ou en rapport avec le thème de Noël
Ce critère comptera à 50% dans le choix des candidats.

2- qualité ou originalité des produits des produits proposés
Ce critère comptera à 30% dans le choix des candidats.

3- provenance des produits
Ce critère comptera à 20% dans le choix des candidats.

Dépôt des dossiers :

Les candidatures sont à déposer auprès du :

Service Commerce Tourisme
Mairie de Concarneau
Place de l'hôtel de ville
BP 238
29182 CONCARNEAU CEDEX

OU commerce-tourisme@concarneau.fr

Le dossier sera composé :

- d'une lettre de candidature,
- d'un extrait d'immatriculation (SIRENE auto-entrepreneurs, Kbis, répertoire des métiers..),
- d'une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle,
- de photographies présentant les produits et les différents stands tenus précédemment,
- d'une liste de participation à différentes manifestations ou marchés de Noël,
- et d'une présentation des techniques de fabrication utilisée le cas échéant (savoir-faire...) ou tout document permettant d'apprécier la qualité et le sérieux de la candidature.

